

25-09-119

PUBLICATION

Poste de catégorie A

**DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DU TOURISME ET DE
L'ECONOMIE RURALE**

Service Economie Rurale

Site de Toulouse

FONCTION : Chargé.e de Mission Eau Agricole

La Direction de l'agriculture, de l'alimentation, du tourisme et de l'économie rurale (DAATER) a pour mission de soutenir les filières agricoles et agro-alimentaires, la transition agro-écologique, les dynamiques collectives, économiques locales et touristiques ainsi que de développer la stratégie pour une alimentation durable. La Direction a également la mission d'autorité de gestion des fonds européens FEADER.

Au sein de cette Direction, le service économie rurale a pour objet le développement économique, la revitalisation et l'attractivité des territoires ruraux, en déployant l'ensemble des outils disponibles (animation, investissements). Ce service est tri-site et constitué de 20 agents répartis entre Toulouse, Montpellier et Perpignan.

L'unité hydraulique agricole, équipe soudée et énergique constituée de 9 agents, a en charge l'accompagnement des porteurs de projet dans le domaine (accès à l'eau pour l'irrigation, modernisation d'installations existantes, gestion raisonnée de la ressource en eau). L'activité de l'unité est fortement en lien avec la mise en œuvre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

VOS PRINCIPALES MISSIONS :

Vous pilotez, animez et mettez en œuvre la politique régionale en matière d'hydraulique agricole en particulier les mesures du Plan Stratégique National 23-27.

Vous participez aux groupes de travail sur cette thématique et suivez les démarches engagées par les partenaires (Etat, Agence de l'Eau Adour Garonne, structures porteuses de démarches territoriales).

En collaboration avec la chargée de mission basée à Montpellier, vous assurez la coordination, le contrôle et l'accompagnement des équipes d'instructeurs ; selon la complexité des dossiers de demande d'aide et de paiement, vous validez et/ou assurez dans le cadre de l'instruction l'analyse des dossiers sur un plan juridique, technique, financier.

Vous animez un réseau de partenaires externes (Agences de l'eau, service de l'Etat, Départements, organisations professionnelles) et assurez le suivi de dossiers transversaux avec les partenaires internes (direction de l'adaptation au changement climatique).

Vous préparez les décisions pour les commissions permanentes et les comités régionaux de programmation.

Enfin, vous poursuivez la coanimation du Groupe de Travail de Région de France sur la thématique.

VOTRE PROFIL :

Vous possédez de solides connaissances en matière d'hydraulique (et particulièrement agricole) sur les plans techniques, juridiques et financiers et avez une expérience en matière de gestion de dossiers de subvention cofinancés par des fonds européens (FEADER). Vous maîtrisez par ailleurs les outils informatiques.

Doté.e de qualités relationnelles, vous disposez d'une aptitude à l'animation de partenariats et au travail en équipe.

Votre rigueur et votre sens de l'organisation font de vous un collaborateur précis et autonome.

Enfin, vous êtes disponible, dynamique et vous possédez un esprit d'initiative.

SPECIFICITES DU POSTE :

- **Poste basé à Toulouse** (facile d'accès en transports en commun et vélo)
- Déplacements : régulièrement dans les départements ex-Midi-Pyrénées et ponctuellement Montpellier et Région
- Télétravail possible à raison de deux jours par semaine

- **Ce poste n'ouvre pas droit à la NBI**

Les agents régionaux désirant faire acte de candidature sont invités à se faire connaître, en adressant à la Direction de l'Administration et du Pilotage des Ressources Humaines du site de Toulouse, une demande par voie électronique avant le

La candidature (lettre de motivation + CV attachés) doit être déposée sur la boite mail suivante : asg.recrutementT@laregion.fr

Merci de rappeler la référence de la vacance d'emploi selon le format publié 25-09-119 DAATER

Les supérieurs hiérarchiques doivent être mis en copie de cet envoi.

L'attention de chacun est appelée, d'une part sur la nécessité de respecter au mieux les conditions signalées dans le profil de poste, et d'autre part sur l'obligation d'attendre la notification officielle de la décision d'affectation, assurée par la Direction de l'Administration et du Pilotage des Ressources Humaines, avant de prendre quelque disposition que ce soit pouvant être préjudiciable au bon fonctionnement du service.

La Directrice Générale Déléguée

Simon MUNSCH

Directeur Général des Services

Cécile VEDEL